

N^o 115. — **ARRÊTÉ** du 26 avril 1872 prescrivant au trésorier-payeur de porter en recette au compte du service Local la somme de 180,000 francs.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu la dépêche ministérielle du 23 janvier 1872 annonçant le versement au trésor public pour le compte du service Local d'une somme de cent quatre-vingt mille francs ;

Attendu que cette somme, représentant le produit de la vente des chargements de coton de l'*Arrogante* et du *Magellan*, est destinée à la caisse agricole, mais que la remise n'en a pas encore été opérée au profit de cette caisse, dont les opérations se trouvent par suite arrêtées faute de ressources suffisantes ;

Vu l'urgence de pourvoir à la continuation de ses opérations ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Le trésorier-payeur portera en recette au compte du service Local, *Recettes d'ordre*, Exercice 1872, par prélèvement sur les fonds généraux du trésor, ladite somme de cent quatre-vingt mille francs.

ART. 2. Il est ouvert un crédit correspondant de cent quatre-vingt mille francs à l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur sur le chapitre 2, *Matériel*, 1^{re} section, destiné à fournir à la caisse agricole les moyens de subvenir à ses dépenses ; l'emploi en sera opéré d'après nos ordres, au titre correspondant : *Dépenses d'ordre*, Exercice 1872, au profit de ladite caisse et au fur et à mesure de ses besoins.

La présente recette sera annulée dans les écritures du trésorier-payeur et de l'administration lorsque la remise définitive de cette somme aura été opérée par le trésor public.

ART. 3. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 26 avril 1872.

Signé : GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : L. LE GUAY.